

Le Rwanda en mal de justice

Jean-Pierre Chrétien

L'Humanité, 26 décembre 1995

LE Rwanda vit à l'ombre du génocide. Le tribunal pénal international (TPI), mis en place il y a un an, va publier une première liste d'inculpations. Mais les moyens de son fonctionnement à Arusha, en Tanzanie, font encore cruellement défaut. En dépit des résolutions du Conseil de sécurité, les pays étrangers tergiversent sur l'action nécessaire contre les responsables notoires du génocide réfugiés chez eux. Les instructions menées au Canada et en Belgique voient se mobiliser les amis traditionnels de l'ancienne dictature. En France, on attend l'adaptation législative nécessaire à toute action contre ces criminels contre l'humanité et le prêtre-milicien Munyeshyaka, le garde-chiourme de l'église de la Sainte-Famille en 1994, a été remis en liberté. Le Kenya, qui défiait le TPI en octobre, arrête aujourd'hui dans le désordre des dizaines d'exilés, non sans avoir permis le départ opportun des « gros poissons » (Mme Habyarimana et Kabuga, le financier

de la Radio des Mille-Collines).

Au Rwanda, la justice se remet péniblement des tueries, des pillages et des destructions. Déjà, avant la crise, 5 % seulement des juges avaient reçu une formation juridique dans ce pays présenté comme un modèle de « développement » et de « démocratie ». Aujourd'hui ne restent que 20% de ces juristes. Les prisons, déjà vieillottes, sont surpeuplées : 55.000 suspects s'y entassent dans des conditions épouvantables. Les bailleurs de fonds occidentaux, qui n'ont versé qu'un tiers des crédits promis à Genève au début de 1995, se contentent de parler de réconciliation et d'amnistie, comme si l'impunité persistante de milliers de tueurs devait être une garantie de paix. Des aides nord-américaines ou européennes (publiques ou par le canal d'ONG) ont permis d'amorcer la formation des personnels nécessaires et la régularisation des procédures. Mais les quelques initiatives positives voisinent avec une agitation

de services et d'ONG qui considèrent comme plus urgent d'épier de façon hargneuse les actions du nouveau régime que d'aider le pays à se relever du génocide préparé par l'ancien régime.

Le gaspillage le plus choquant a été celui de la centaine « d'observateurs des droits de l'homme » de l'ONU, généralement incompetents, à 30.000 francs français par mois dans un pays où un professeur de médecine à l'Université ne gagne que 500 francs français. Le contraste entre le dénuement de l'Etat et le ballet des véhicules tout-terrain des ONG est caricatural.

Les retards de la justice et de l'aide internationale sont évidemment sources de tension, sans oublier la pression constante des 2 millions de réfugiés qui, en Tanzanie et au Zaïre, restent largement sous contrôle des cadres génocidaires, soucieux de garder leur bouclier humain. Les infiltrations armées de miliciens, la diffusion de « Kangura », l'organe-clef du « nazisme tropical », les menaces zairoises de renvoi massif des réfugiés représentent autant de risques d'une reprise du génocide. Imaginons une Europe, qui, au lendemain de 1945, n'aurait connu ni Nuremberg, ni le plan Marshall... Mais la « communauté internationale » demande au Rwanda d'être « exemplaire » ! Il y a quelques jours, certains médias ont été jusqu'à inventer un « rapport des Nations

unies » sur les violations de droits de l'homme dans ce pays, pour exploiter à sens unique le discours du rapporteur spécial, M. Degni-Séqui, synthétisant ses différentes missions. Le lien entre les vengeances et les spoliations dont se rendent coupables des civils et des militaires à l'encontre de Hutu innocents et la situation issue du génocide sont pourtant clairement soulignés par ce dernier. L'audace croissante des porte-parole du négationnisme, rwandais ou européens, qui vont jusqu'à imputer au FPR l'extermination des Tutsi, et au même moment la révélation de la passivité complice de l'ONU et de la Belgique en 1994 (sans parler des liens français avec l'ancienne garde présidentielle) suscitent au Rwanda un écoeurement profond devant ces tartuferies.

La conférence internationale qui s'est tenue à Kigali début novembre 1995 a témoigné de la volonté rwandaise de chercher toutes les solutions concrètes (procédures spéciales ou alternatives) à la question de la justice confrontée à un défi aussi énorme. Elle a souligné aussi la place capitale des rescapés du génocide, qui ont des droits à formuler et les témoignages les plus précieux à fournir. Ne parlet-on pas si volontiers des réfugiés ou des prisonniers pour faire oublier les véritables martyrs de cette tragédie ?

Jean-Pierre Chrétien, Directeur d'études au CNRS (Centre de recherches africaines).